



Paris, le 11 avril 2022

A l'attention des secrétaires départementaux FGF-FO

Objet : Situation des cités administratives dans le cadre des élections professionnelles de 2022.

Chères et Chers camarades,

La réforme territoriale de l'État et la constante volonté de l'administration de produire des économies d'échelles ont eu pour conséquence de concentrer plusieurs services de directions ministérielles au sein d'une seule et unique entité : le déploiement de nombreuses cités administratives. La particularité de ce regroupement dans un lieu unique implique la constitution d'un comité social d'administration (CSA) et d'une formation spécialisée comme le prévoit l'article 10 – 1° du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat.

Pour rappel, cet article prévoit que « *les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail créées en complément de la formation spécialisée d'un comité social d'administration en application du IV du même article sont dénommées :*

1°) Formation spécialisée de site, lorsque sa création est justifiée par un risque professionnel particulier et concerne l'implantation géographique de plusieurs services dans un même immeuble ou dans un même ensemble d'immeubles ».

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons attirer votre attention sur la particularité de ces entités qui, par leur création et leur implantation, ont un impact sur le déroulement des élections professionnelles de 2022.

Ainsi, le responsable de la cité doit alors être clairement identifié car les événements liés à l'infrastructure du bâtiment (espaces communs à titre d'exemple) ne peuvent dépendre de la seule responsabilité des services présents. Dès lors, ce directeur a la possibilité de mettre en place une formation spécialisée de site afin qu'il puisse exercer sa responsabilité en cas de situation d'amiante du bâtiment ou autres événements.

Le secrétariat fédéral de la FGF-FO reste à votre écoute pour vous accompagner sur ce sujet

Amitiés syndicalistes.

Christian GROLIER
Secrétaire Général

Plus **FO**rts
Ensemble!



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

8
DECEMBRE
2022

**NOTEZ
CETTE
DATE**